

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 24 septembre 2009, à compter de 17h00 à la salle municipale du conseil de ville, 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs :
Claude Dufour, maire
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Luc Robitaille, conseiller
Georges Piché, conseiller
Réjean Corbeil, conseiller
Angèle Doré Papineau, conseillère
Normand Bélanger, Directeur général

ÉTAIT ABSENT

Sylvain Charbonneau, conseiller

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

205-09-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 24 septembre 2009 tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

206-09-09

CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS ET DES ÉGOUTS DANS LE SECTEUR DU LAC OUELLETTE (NO. J17009A)

CONSIDÉRANT qu'un appel par voie des journaux et par voie électronique a été fait pour la fourniture de matériaux pour le prolongement des réseaux d'aqueducs et des égouts dans le secteur du Lac Ouellette (no.: J17009A);

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 17 septembre 2009 à la salle du conseil en présence du Directeur des travaux publics et du Directeur général;

CONSIDÉRANT que les offres reçues ont été jugées conformes par le Directeur des travaux publics de par sa correspondance du 21 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumission qui se détaille comme suit ;

FERRONNERIE MEILLEUR

section 1 136,566.00\$
section 2 152,292.31\$
section 3 6,210.70\$

BOISCLAIR ET FILS INC.

section 1 pas de soumission
section 2 75,389.06\$ sous-sections 2.2, 2.5a, 2.6a
section 3 27,073.89\$ sous-section 3.1

ALBERT VIAU DIV DE EMCO CORP

section 1 118,446.72\$
section 2 53,044.21\$ sous-sections 2.1, 2.3, 2.4, 2.5b à L, 2.6b
et c
section 3 580.32\$ sous-sections 3.2 à 3.4

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité que le contrat pour la fourniture de matériaux pour le prolongement des réseaux d'aqueducs et des égouts dans le secteur du Lac Ouellette (no.: J17009A) soit accordé au plus bas soumissionnaire soit :

Pour la section 1, soit les sous-sections 1.1 à 1.5 inclus, à la compagnie ALBERT VIAU DIV. DE EMCO CORP. au montant de 118,446.72 \$.

Pour la section 2, soit les sous-sections 2.1, 2.3, 2.4, 2.5 b) à L), 2.6, la sous-section b) et c), à la compagnie ALBERT VIAU DIV. DE EMCO CORP. au montant de 53,044.21 \$.

Pour les sous-sections 2.2, 2.5 a) et 2.6 a), à la compagnie BOISCLAIR ET FILS INC. au montant de 75,389.06 \$.

Pour la section 3, soit les sous-sections 3.2 à 3.4, à la compagnie ALBERT VIAU DIV. DE EMCO CORP. au montant de 580.32 \$.

Pour la sous-section 3.1 à la compagnie BOISCLAIR ET FILS INC. au montant de 27,073.89 \$.

Le tout avant toutes taxes.

QUE le Maire ou le Maire suppléant, et le Directeur général soient autorisés à signer les contrats nécessaires dans les circonstances.

ADOPTÉE

207-09-09

REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité qu'à la suite de l'octroi du contrat la fourniture de matériaux pour le prolongement des réseaux d'aqueducs et des égouts dans le secteur du Lac Ouellette (no.: J17009A), que le remboursement de dépôt de soumission à Ferronnerie Meilleur au montant de 33,305.91\$ leur soit retourné et que le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque.

ADOPTÉE

208-09-09

PAIEMENT DES SERVICES D'INGÉNIERIE « CIMA + »

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité.

QUE la facture numéro 2907253 de la firme d'ingénierie CIMA + représentant les frais de services d'ingénieries à ce jour, soit environ 90% pour les travaux du secteur du Lac Ouellette soit payé en retenant comme tous les autres contrats professionnels une retenue de 10 % payable à la fin de tous les travaux de la firme. (63,300\$ + tps 3,165.00\$+ tvq 4,984.88\$- (retenue) 6,330.00\$ =65,119.88\$.

ADOPTÉE

209-09-09

SUBVENTION ANNUELLE CLUB VHR ANTOINE-LABELLE INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité

QUE la subvention 2009 de 8,000.00\$ soit versée au club VHR Antoine-Labelle inc. pour les aider dans leurs activités.

QUE pour défrayer ce montant, le service de la trésorerie est autorisé à puiser une somme de 5,000\$ des surplus (résolution #175-08-09) et 3,000\$ au poste budgétaire « Subvention organisme ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

210-09-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille de clore l'assemblée à 17H18.

ADOPTÉE

CLAUDE DUFOUR
Maire

NORMAND BÉLANGER
Directeur général

